

Message du Président



En Suisse, un tiers des assurés LPP sont affiliés à une caisse de pension qui a été mise sur pied par de grandes entreprises au bénéfice de leurs propres collaborateurs. Ces organisations sont généralement considérées par les spécialistes du domaine de la prévoyance professionnelle comme les plus efficaces et les plus performantes tant du point de vue de la gestion des prestations aux assurés que de celle de leur patrimoine. Il en est ainsi de la FISP, votre caisse de pension, qui fait partie de cette catégorie d'institutions reconnues pour leurs bons résultats.

Mais nous le savons tous, être performant est une chose, le rester en est une autre ! L'environnement des caisses de pension est devenu de plus en plus spécialisé, légiféré et contrôlé. Ces nouvelles exigences apportent certainement un plus à tous les assurés. Pour les organes dirigeants des institutions de prévoyance professionnelle, elles impliquent de nouveaux besoins en termes de compétences.

Dans ce contexte, pour le Conseil de fondation de la FISP, rester performant signifie concrètement conduire dès aujourd'hui certaines réformes en matière de fonctionnement et de gouvernance.

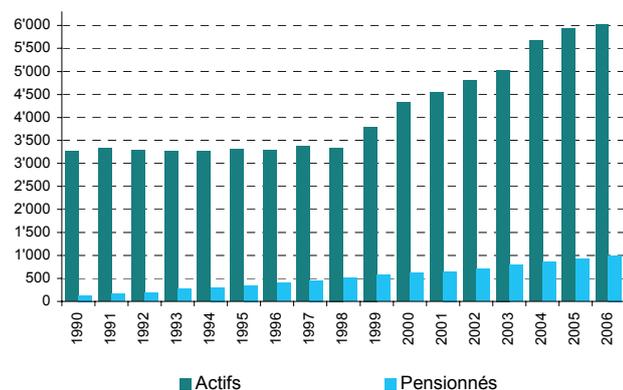
Nous devons également mieux ajuster nos risques de placements liés à une tendance persistante de plus forte volatilité des marchés financiers. Enfin, il devient nécessaire d'améliorer significativement l'information que nous vous proposons, en particulier sur les enjeux réels et concrets concernant vos avoirs et vos rentes. C'est à ces objectifs que le Conseil de fondation va consacrer toute son énergie dans les prochains mois.

François Jacot-Descombes

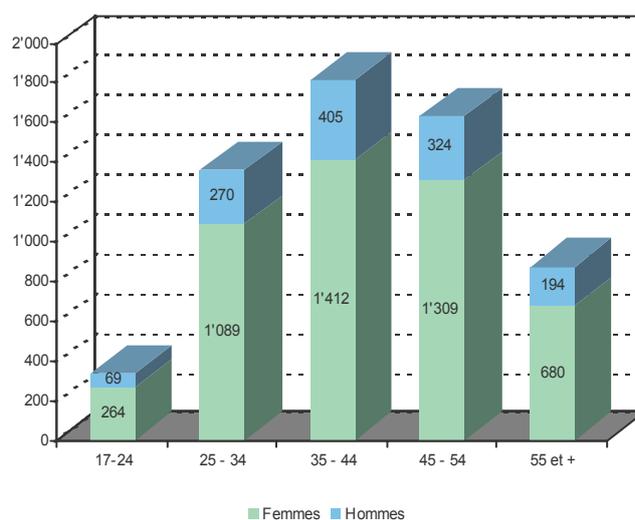
La FISP en un coup d'œil

Degré de couverture	113.0%
Assurés actifs	6'016
Bénéficiaires de rentes	997
Fortune	CHF 808 mios

Effectif des assurés



Répartition par âge



Sommaire

Message du Président	1
La FISP en un coup d'œil	1
Engagement d'un directeur à la FISP	2
Rapport sur les placements	2
Rapport sur l'immobilier	5
Rapport de gestion 2006	6
Annexe	8

Engagement d'un Directeur à la FISP

Fruit d'une démarche entreprise par le Conseil de fondation depuis plusieurs mois, la nomination d'un directeur sera effective au 1^{er} septembre prochain.

C'est au début de l'année 2006 que le Conseil de fondation de la FISP a souhaité mener une réflexion en profondeur visant à renforcer et compléter ses compétences. Dans un environnement de plus en plus spécialisé et comportant des exigences légales toujours plus contraignantes, les membres du Conseil ont rapidement fait le constat de la nécessité d'une professionnalisation de leurs structures. C'est dans cette perspective que trois options ont été soigneusement étudiées :

1. Une augmentation des mandats confiés à l'extérieur avec une plus forte délégation de compétences ;
2. Un renforcement du Conseil de fondation avec l'engagement de nouveaux « miliciens » ;
3. Le recrutement d'un Directeur de la FISP.

Les deux premières pistes n'ont finalement pas été retenues : la première impliquait une augmentation des coûts et la nécessité d'un alourdissement du système de contrôle et la deuxième supposait encore plus de disponibilité de la part des responsables « miliciens ». Le choix de l'engagement d'un directeur devenait donc évident, tant d'un point de vue économique qu'organisationnel.

C'est en automne 2006 que la décision définitive de s'adjoindre un professionnel à même d'apporter un plus par rapport aux compétences avérées de la FISP a été prise. Un cahier des charges a été défini et une

procédure de recrutement a été lancée avec le concours d'un conseiller en sélection de cadres.

Parmi les nombreuses candidatures reçues, c'est celle de M. Jean-Paul Guyon qui a été retenue. Agé de 40 ans, M. Guyon est actif depuis plus de 16 ans dans le domaine des assurances et des fonds de pension. Sa formation d'actuaire et ses compétences en matière d'organisation et de négociation correspondent parfaitement au profil défini par le Conseil de fondation.



M. Jean-Paul Guyon prendra ses fonctions le 1^{er} septembre prochain. Il sera basé à Cery (Prilly) dans les locaux de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV). Rattaché directement au Conseil de fondation par l'intermédiaire du Président, le nouveau directeur aura pour tâche d'améliorer la haute surveillance de la caisse de pension et d'être le garant de l'efficacité des différents mandats délégués à des tiers.

M. Guyon aura un rôle de coordinateur, dont la mission prioritaire sera de renforcer les liens avec les services des ressources humaines des établissements ainsi que l'amélioration de la communication et de l'information aux assurés.

Le Conseil de fondation de la FISP se réjouit de cette collaboration et de la prochaine entrée en fonction de M. Jean-Paul Guyon.

Rapport sur les placements

But du comité de placement

Le comité de placement est mandaté par le Conseil de fondation pour procéder à la gestion de la fortune de la fondation. Il doit se conformer aux prescriptions légales en la matière, respecter la politique de placements définie par le Conseil de fondation (notamment la grille d'allocation stratégique) et procéder aux contrôles des tâches déléguées aux tiers.

Durant l'année 2006, le comité était composé des personnes suivantes :

- Roger Pauli (jusqu'au 6 juillet 2006)
- François Jacot-Descombes
- Susanne Oppliger
- André Allmendinger (dès le 13 juillet 2006)
- Yves Vincke

Pour accomplir ses tâches, le comité de placement s'appuie sur les conseils financiers des deux établissements bancaires suivants :

- la Banque Cantonale Vaudoise représentée par Messieurs O. Christe et D. Isler,
- LODH représentée par Messieurs Y. Crausaz et S. Oederlin.

Activité

Le comité de placement s'est réuni à douze reprises au cours de l'année 2006 pour décider des placements à effectuer et formuler l'allocation tactique.

Cette allocation détermine la répartition de la fortune à court/moyen terme dans les différentes classes d'actifs. Elle respecte les contraintes fixées par le Conseil de fondation, qui fixe l'allocation stratégique et les bandes de fluctuation autorisées, et peut être révisée en tout temps en fonction des attentes sur les différents marchés.

En 2006, l'allocation tactique a été modifiée à deux reprises (séances des mois de juin et octobre). Le tableau en annexe (page 8) présente les grilles en vigueur au cours de l'année.

Pour sa part, l'allocation stratégique n'a subi aucune modification. En revanche, les bandes de fluctuation autorisées (contraintes de placement) ont été élargies pour les obligations en CHF et les hedge funds.

Au 31 décembre 2006, la situation se présente donc comme suit :

Classe d'actifs	Allocation tactique	Allocation stratégique	Contraintes de placement min. / max.	
Liquidités	7.5%	0.0%	0%	15%
Obligations en CHF	25.0%	40.0%	22.5%	52.5%
Obligations en ME	9.0%	5.0%	0%	10%
Actions suisses	17.0%	15.5%	10.5%	20.5%
Actions étrangères	20.5%	19.5%	12.5%	26.5%
Immobilier	11.0%	15.0%	10%	20%
Hedge funds	10.0%	5.0%	0%	15%
Total	100.0%	100.0%		

Restrospective 2006

L'activité économique, en particulier en Europe, a surpris par sa vigueur : l'embellie des marchés de l'emploi, la rentabilité élevée des entreprises et des taux d'intérêt encore raisonnables ont soutenu la consommation des ménages et l'investissement de façon générale. La croissance du Vieux Continent a dépassé les prévisions les plus optimistes, alors que les Etats-Unis donnaient des signes de ralentissement assez nets depuis l'été. En effet, outre-Atlantique, la conjoncture est plombée par la morosité de l'immobilier et par l'impact de taux d'intérêt plus élevés.

Globalement, l'inflation est sous contrôle malgré une tendance haussière due au regain de l'activité et à la hausse des prix de l'énergie. Dans ce contexte, la majorité des banques centrales ont maintenu leur politique de relèvement graduel des taux, des niveaux exceptionnellement bas ne se justifiant plus face à l'amélioration conjoncturelle.

Sur les marchés financiers, les actions ont signé des performances solides, bénéficiant du climat de reprise et d'évaluations raisonnables. L'Europe et les marchés émergents ont particulièrement bien tiré leur épingle du jeu. En revanche, les craintes d'une croissance ralentie aux Etats-Unis ont affecté la performance de la bourse japonaise, particulièrement sensible à l'évolution du cycle. Quant aux obligations, elles étaient pénalisées par la remontée des rendements au premier semestre, consécutive à des craintes de surchauffe et aux excellents chiffres de croissance. En outre, le net recul du dollar et du yen a péjoré la rentabilité des investissements dans ces devises. Enfin, les matières premières évoluaient irrégulièrement, d'abord soutenues par la vigueur des économies et par les incertitudes géopolitiques, puis pénalisées par les craintes d'une baisse de la demande en cas de tassement de la croissance.

Le tableau ci-après indique les performances 2006 des allocations stratégique et tactique, ainsi que du dossier de la FISP :

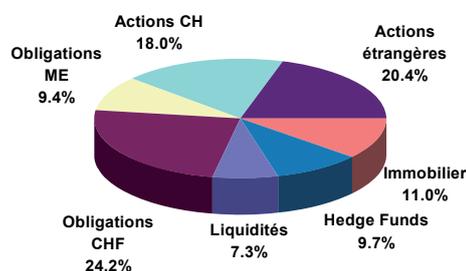
	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	2006
Allocation stratégique	+1.79%	-2.62%	+4.23%	+2.50%	+5.89%
Allocation tactique	+2.05%	-2.60%	+4.16%	+2.55%	+6.16%
Portefeuille FISP	+2.99%	-2.77%	+4.26%	+2.49%	+7.00%
Sous-indices					
Obligations CHF	-1.65%	-1.16%	+2.79%	-0.01%	-0.08%
Oblig. étrangères en ME	-1.25%	-3.44%	+4.00%	-1.06%	-1.88%
Actions suisses	+7.33%	-3.37%	+10.28%	+5.51%	+20.67%
Actions étrangères	+5.70%	-6.74%	+6.94%	5.48%	+11.20%
Fonds immobiliers	+1.34%	-1.80%	+0.02%	+3.73%	+3.24%
Fonds de hedge funds*	+1.88%	+1.85%	-0.13%	+1.38%	+5.05%

* indice corrigé du coût de la couverture de change

Performance en franc suisse par pays



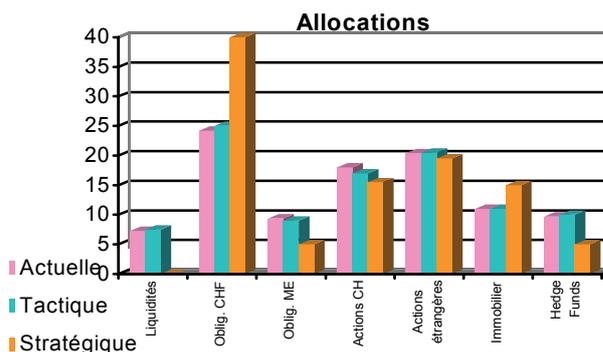
Répartition par type de placement à fin 2006



Le comité de placement a maintenu durant toute l'année 2006 une légère surpondération en actions. L'écart principal par rapport à l'allocation stratégique se situe cependant au niveau des obligations en CHF : la sous-pondération observée à fin 2005 a encore été accentuée au mois de juin 2006, avec la décision de réduire la pondération tactique de cette classe d'actifs à 25% (contre 30% auparavant et 40% pour l'allocation stratégique). En contrepartie, le comité de placement a choisi de privilégier notamment les fonds de hedge funds (allocation tactique augmentée à 10%, contre une stratégie à 5%).

Les autres choix tactiques, à savoir la sous-pondération en immobilier et la surpondération en obligations étrangères, sont restés inchangés par rapport à fin 2005.

Les différents choix en termes d'allocation tactique se sont révélés payants pour ce qui est de la performance : +6.16% pour l'allocation tactique, contre +5.89% pour l'allocation stratégique. Quant au dossier FISP, les chiffres sont encore supérieurs : +7.00% de performance nette pour l'exercice 2006.



Analyse du résultat par source selon le bilan comptable

Après un exercice 2005 remarquable, le résultat du portefeuille moyen investi en 2006, sans prise en compte des immeubles, reste de bon niveau, avec un rendement positif de 7.0%. La surperformance par rapport au taux d'intérêt servi sur les comptes d'épargne des assurés (2.5%) et au taux d'intérêt technique sur les réserves mathématiques (4.0%) va contribuer à poursuivre l'amélioration du taux de couverture de la FISP.

Les revenus des titres en 2006 sont restés stables par rapport à 2005. Le résultat net réalisé, qui totalise l'ensemble des pertes et des gains sur ventes de titres, a perdu près de 0.8 points. Les mouvements erratiques des marchés en 2006 se traduisent principalement par un résultat net non réalisé en baisse de 4.7 points.

Le tableau ci-dessous détaille les divers montants de la comptabilité-titres.

	2006		2005	
	En mios	En %	En mios	En %
Portefeuille moyen investi	719.44		649.98	
Bénéfices sur vente de titres	3.92	0.54%	9.44	1.45%
Pertes sur ventes de titres	-1.83	-0.25%	-2.49	-0.38%
Résultat sur option	0.00	0.00%	0	0.00%
Résultat net réalisé	2.09	0.29%	6.95	1.07%
Plus-values non réalisées	44.04	6.12%	64.60	9.94%
Moins-values non réalisées	-11.75	-1.63%	-4.62	-0.71%
Résultat net non réalisé	32.29	4.49%	59.98	9.23%
Intérêts perçus (c/c, obligations, etc.)	9.29	1.29%	9.07	1.40%
Dividendes et revenus de fonds de placements	7.12	0.99%	7.17	1.10%
Revenus des titres	16.40	2.28%	16.24	2.50%
Frais sur titres	-1.21	-0.17%	-1.22	-0.19%
Résultat net	49.57	6.89%	81.96	12.61%

(chiffres provisoires pouvant encore subir des modifications)

Conclusion

Les performances des actions ont encore une fois été largement positives et ont contribué à l'essentiel de la progression du portefeuille. Si le résultat d'ensemble, fort réjouissant au demeurant, est inférieur à celui de 2005, cela est dû à l'environnement difficile qui a prévalu pour les obligations. Les principaux choix du comité de placement (surpondération des actions et sous-pondération des obligations) ont donc à nouveau porté leurs fruits en 2006.

Pour les premiers mois de 2007, avec le maintien d'une reprise non inflationniste, les fondamentaux seront raisonnablement favorables aux actions. Néanmoins, le potentiel haussier s'annonce beaucoup plus modéré. Les marchés devront composer avec une progression des bénéfices sensiblement plus modeste, alors que l'influence positive d'une baisse des rendements obligataires s'annonce irrégulière, ceux-ci étant appelés à évoluer sans tendance marquée.

Rapport sur l'immobilier

Généralités

Les propriétés suivantes ont été acquises, tous frais d'achat compris, avec valeur au 1^{er} janvier 2006 :

- Mex, Chemin des Bouvreuils 1 et 2, pour la somme de CHF 4'613'063.00. Il s'agit de deux bâtiments construits en 2005, comprenant au total 12 logements : 2 appartements de 2.5 pièces, 6 appartements de 3.5 pièces et 4 appartements de 4.5 pièces.
- Lausanne, Avenue Florimont 30, pour la somme de CHF 2'585'364.45. Il s'agit d'un bâtiment construit en 1932, dont l'enveloppe a été rénovée en 2003. Il comprend 9 logements : un studio et 8 appartements de 2.5 pièces.
- Lausanne, Route du Pavement 10, pour la somme de CHF 3'580'110.20. Il s'agit d'un bâtiment construit en 1988, dont l'enveloppe sera rénovée en 2007. Il comprend 13 logements : un studio, 4 appartements de 2.5 pièces et 4 appartements de 3.5 pièces.

Au 31 décembre 2006, le pourcentage de la fortune du fonds placé en immobilier était de 10.86%, soit de 3.67% en placements directs et de 7.19% sous forme de placements indirects.

L'allocation stratégique immobilière étant globalement de 15%, l'objectif n'était pas atteint. Le montant total à disposition pour des acquisitions d'immeubles s'élevait par conséquent à CHF 34.1 millions environ.

La phase de consolidation du portefeuille au travers de nouveaux achats est dès lors toujours d'actualité, bien que le marché soit encore dans une période peu favorable à des acquisitions.

Le portefeuille immobilier n'a pas présenté, en 2006, de problèmes particuliers.

Structure et évolution du portefeuille

La taille du portefeuille est encore trop petite pour que la notion de diversification géographique soit pertinente. Actuellement, le trois quarts de sa valeur, y compris les parts dans le complexe Métropole 2000 à Lausanne, est concentré dans la capitale vaudoise et un peu plus de 50% dans le seul quartier de Bellevaux à Lausanne.

Résultats globaux

Excédent de produit d'exploitation*	CHF	1'384'164.55	4.57%
Moins-value en capital ./.	CHF	123'537.65	./. 0.41%
Performance*	CHF	1'260'626.90	4.16%

* Résultats de Lausanne, Florimont 30 & Pavement 10 annualisés.

Conclusions

L'estimation des valeurs au bilan selon la norme RPC26 a engendré une moins-value de 0.41%, ce qui est négligeable. Ce résultat, bien que négatif, est satisfaisant, dans la mesure où quatre propriétés sur huit ont été acquises en 2006 avec des frais d'acquisition de l'ordre de 5%.

Il faut cependant rester conscient du fait que les valeurs au bilan actuelles, bien que prudentes, sont calculées sur la base de taux de capitalisation historiquement bas. De ce fait, la perspective de plus-values en capital paraît faible à moyen terme. En effet, l'impact statistique de la hausse annoncée des taux sur le modèle retenu de calcul des valeurs au bilan aura probablement tendance à peser sur ces dernières au cours de ces prochaines années.

Les résultats d'exploitation 2006 sont conformes aux prévisions. Il conviendra néanmoins de continuer à surveiller attentivement l'évolution des charges, ce d'autant plus que les réserves locatives du portefeuille sont restreintes. Enfin, il faudra persévérer dans la recherche active de nouvelles acquisitions ciblées dans des régions économiquement fortes du canton de Vaud.

La situation actuelle du marché immobilier, qui est clairement acheteur, devrait néanmoins inciter à une prudente retenue dans le cadre d'une politique de placement anticyclique et de long terme.

Rapport de gestion 2006

Organes de la Fondation

Les organes statutaires de la Fondation sont :

- l'Assemblée des Délégués, constituée d'un représentant de l'employeur et d'un représentant des assurés pour chaque établissement affilié, voire de deux pour les établissements de plus de 300 assurés, ceci depuis 2005 ;
- le Conseil de fondation, élu par l'Assemblée des Délégués, constitué de quatre représentants des employeurs et de quatre représentants des assurés.

L'Assemblée des Délégués, qui s'est réunie le 28 juin 2007, a pris connaissance des comptes de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2006, le Conseil de fondation était composé des personnes suivantes :

Président

M. François JACOT-DESCOMBES
Délégué "employeurs"
Directeur général
Ensemble Hospitalier de la Côte - EHC

Vice-Président

M. Yves VINCKE
Délégué "assurés"
Physiothérapeute
EHN - Site d'Yverdon

Membres

M. André ALLMENDINGER
Délégué "employeur"
Directeur général
EHN - Site d'Yverdon

M. Robert Paul MEIER
Délégué "employeur"
Secrétaire général
Fédération des Hôpitaux Vaudois-FHV

M. Olivier OGUEY
Délégué "assurés"
Infirmier-anesthésiste
Hôpital du Chablais

Mme Susanne OPPLIGER
Déléguée "assurés"
Technicienne en radiologie
Hôpital Riviera

M. Jean-Charles PACCOLAT
Délégué "employeur"
Directeur général
Les Blanchisseries Générales LBG SA

Mme Marie-Claude ROUGE
Déléguée "assurés"
Cheffe de projet
FHV Informatique

Contrôle et mandat de gestion

Les organes de contrôle de la Fondation sont :

- la fiduciaire BfB Fidam révision à Lausanne, chargée de vérifier la gestion, les comptes et le placement de la fortune,
- la société GiTeC Prévoyance SA à Lausanne, en qualité d'expert en prévoyance professionnelle.

La gestion administrative de la Fondation est confiée à la Banque Cantonale Vaudoise, secteur de la prévoyance professionnelle. Le gérant assume le calcul et le paiement des prestations en cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité ainsi que les prestations de libre passage lors de la sortie d'assurés.

Pour tout renseignement, les assurés sont invités en premier lieu à rechercher l'information sur le site www.fisp.ch. Ils peuvent également s'adresser au responsable des ressources humaines de leur établissement, lequel est à même de répondre à la plupart des questions courantes. Si ce dernier ne peut répondre directement, il prendra alors contact avec les gestionnaires spécialisés du gérant, qui pourront apporter la réponse souhaitée, quitte à interroger le Conseil de fondation.

Chaque année, de nombreuses informations sont fournies aux assurés qui en font la demande, tant sur des points d'interprétation réglementaire que sur leur situation personnelle de prévoyance.

Des séances d'informations sur le système de prévoyance de la FISP sont également données dans les établissements qui les demandent. Elles rencontrent un écho très favorable parmi les assurés et permettent à chacun d'obtenir des éclaircissements et des réponses aux nombreuses questions induites par le domaine complexe de la prévoyance.

Conseil de fondation

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil de fondation s'est réuni à sept reprises. Il a suivi l'évolution de la législation et de la jurisprudence en matière de prévoyance professionnelle, a ratifié les stratégies de placement des avoirs de la Fondation et a traité un certain nombre de cas particuliers et de demandes d'assurés.

Effectif

A l'issue de cet exercice, le nombre d'établissements affiliés est de 31. Ils sont les suivants :

- ARC – Association des réseaux de soins de la Côte
- ASCOR - Association de soins coordonnés de la Riviera, Vevey
- CADES - Centrale d'achats des établissements sanitaires, Crissier
- Centre de soins et de santé communautaire du balcon du Jura Vaudois, Ste-Croix
- Ecole d'infirmières et d'infirmiers de l'institution des diaconesses de Saint-Loup, Pompaples
- EHC - Ensemble Hospitalier de la Côte, Hôpitaux d'Aubonne, de Gilly et de Morges

- EHNV Site de St-Loup, Orbe et Vallée de Joux, Pompaples
- EHNV sites d'Yverdon et Chamblon, Yverdon
- FHV - Fédération des Hôpitaux Vaudois, Prilly
- FHV Informatique, Prilly
- Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (HEL), Lausanne
- Fondation Plein Soleil, Lausanne
- Fondation Rive-Neuve, Villeneuve
- Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique SA, Nyon
- HDC Clinique Miremont SA, Leysin
- Hôpital du Chablais, Aigle
- HIB site d'Estavayer-le-lac
- HIB site de Payerne
- Homes médicalisés de la Broye
- Hôpital de Lavaux, Cully
- Hôpital Orthopédique de la Suisse romande, Lausanne
- Hôpital du Pays-d'Enhaut, Château d'Oex
- Hôpital Riviera, Montreux
- Institution des diaconesses de Saint-Loup, Pompaples
- ISS Facility Service SA, Dietikon
- LBG Hôtels Services SA, Chailly s/Montreux
- Les Blanchisseries générales LBG SA, Chailly s/Montreux et Yverdon
- Pharmacie centrale des hôpitaux du Nord Vaudois et de la Broye, Yverdon
- Réseau Nord Broye
- Résidence la Grande Fontaine, Bex
- SADIES S.A. d'Informatique des Etablissements Sanitaires, Crissier

Au 31 décembre 2006, la Fondation compte 6'016 assurés actifs.

Prestations

La Fondation verse les rentes suivantes :

	01.01.2007	01.01.2006	Variation
Retraite	5'953'291	5'126'767	+ 16.1%
Invalide	3'617'288	3'475'274	+ 4.1%
Conjoint	561'181	475'944	+ 17.9%
Enfants	360'446	359'579	+ 0.2%
Total	10'492'206	9'437'564	+ 11.2%

Au 1^{er} janvier 2007, la Fondation dénombre 997 bénéficiaires de rentes, en augmentation de 8.25% par rapport à l'année précédente.

De plus, les capitaux suivants ont également été octroyés :

	2006	2005
Capitaux décès et invalidité	255'907	13'728
Capitaux de retraite	3'009'039	2'712'156

Le total des capitaux de retraite versés augmente pour la seconde année consécutive (+10.9% en 2006 contre +23.5% en 2005) après deux exercices de baisse (-14.6% en 2003 et -30.9% 2004).

Comptes

Les cotisations versées par les assurés et les employeurs s'élèvent à CHF 56'400'434 soit une augmentation de 0.15% par rapport à l'exercice précédent. La gestion de la fortune a dégagé un gain net de CHF 50'798'379.

Ce gain net se subdivise comme suit :

▪ revenus ordinaires des placements	15'092'439
▪ plus-values nettes sur titres	34'541'517
▪ plus-values s/immeubles	1'164'423

Bilan technique

Un bilan technique a été établi au 31 décembre 2006.

L'excédent technique, rapport entre les engagements d'assurance (assurés actifs et rentiers) et la fortune disponible de la Fondation pour couvrir ces engagements a encore augmenté en 2006. L'évolution des taux de couverture de la Fondation est la suivante :

01.01.2005	98.3%
01.01.2006	109.1%
01.01.2007	113.0%

Les conditions boursières favorables ont permis d'améliorer la situation financière de la FISP. L'objectif est de parvenir à un taux de couverture de 119.8%, afin d'acquiescer une sùreté à long terme.

Pour la bonne santé financière de la Fondation, les marchés financiers doivent poursuivre leur dynamisme et permettre à la FISP de renouer avec son aisance passée.

Annexe : modification de la grille d'allocation tactique en 2006

VEHICULES DE PLACEMENTS	ANCIENNE ALLOCATION TACTIQUE jusqu'au 30.06.2006 +/- 1%	NOUVELLE ALLOCATION TACTIQUE dès le 30.06.2006 +/- 1%	NOUVELLE ALLOCATION TACTIQUE dès le 30.09.2006 +/- 1%
LIQUIDITES & CAT	5.00%	8.00%	7.50%
OBLIGATIONS CHF / LDG / HYPOTHEQUES	30.00%	25.00%	25.00%
OBLIGATIONS ETRANGERES EN ME	9.00%	9.00%	9.00%
ACTIONS SUISSSES	16.50%	16.50%	17.00%
ACTIONS ETRANGERES	20.50%	20.50%	20.50%
IMMEUBLES	11.00%	11.00%	11.00%
HEDGE FUNDS	8.00%	10.00%	10.00%
TOTAUX	100.00%	100.00%	100.00%